



RAGE DU
RATON

AVIS À LA POPULATION

OPÉRATION DE TYPE « CAPTURER-VACCINER-RELÂCHER » DES ANIMAUX SAUVAGES DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

Du 8 au 23 juin 2026

Depuis mars 2026, les cas de rage du raton laveur ont fait une importante progression sur le territoire de la Montérégie, menaçant les municipalités de la couronne sud de Montréal.

Pour éviter la propagation de la rage vers les zones urbaines, les équipes du gouvernement du Québec procéderont à une opération de vaccination supplémentaire de type « capturer-vacciner-relâcher », dans un secteur d'environ 750 km² en Montérégie.

Pour assurer la sécurité de la population et le succès de l'opération, les citoyens doivent :

- garder les animaux domestiques à l'intérieur ou sous surveillance pour éviter qu'ils soient capturés dans des cages;
- éviter de s'approcher des cages et ne jamais tenter de nourrir ou de libérer un animal capturé.

On peut éviter la rage en adoptant des comportements sécuritaires

- **Évitez** les contacts avec les animaux sauvages ou inconnus.
- Si vous avez été mordu ou griffé par un animal sauvage, ou si vous avez été en contact avec sa salive, nettoyez la plaie pendant 10 à 15 minutes. Contactez ensuite Info-Santé 811.
- **Ne relocalisez pas** les animaux sauvages ou errants; ils pourraient propager la rage vers de nouveaux secteurs. C'est interdit dans votre municipalité.
- **Faites vacciner** votre animal de compagnie contre la rage en consultant votre médecin vétérinaire.
- **Signalez** les rats laveurs, les mouffettes ou les renards agressifs, désorientés, paralysés ou morts en Estrie ou en Montérégie.

● POUR PLUS D'INFORMATION

● Composez le 1 877 346-6763 ou
visitez le Quebec.ca/rageduratonlaveur.